

COMMUNIQUE

N° ~~0005~~ /ASRAN/DG/DAAF/SBMP/BM DU ~~03 SEPT 2025~~ PORTANT ATTRIBUTION
LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'AVIS DE CONSULTATION
N°0003/DC/ASRAN/CIPM/2025 DU 10 JUILLET 2025 POUR L'ACQUISITION ET
L'INSTALLATION DES CLIMATISEURS A L'AUTORITE DE SURETE RADILOGIQUE ET DE
SECURITE NUCLEAIRE.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC/ASRAN

Le Directeur Général de l'Autorité de Sûreté Radiologique et de Sécurité Nucléaire, communique :

Conformément aux dispositions du Dossier de Consultation N°0003/DC/ASRAN/CIPM/2025 du 10 juillet 2025 pour l'acquisition et l'installation des climatiseurs à l'ASRAN, les résultats de cet Avis de Consultation se présentent comme suit :

N° du lot	Soumissionnaires	Note technique	Montant TTC (FCFA)	Délai	Rang	Observations
Lot unique	TECHNOCOM CAMEROUN	10/12	9 540 000	02 mois	1 ^{er}	Adjudicataire de la Lettre-commande: TECHNOCOM CAMEROUN
	PURPOSE ENGINEERING COMPANY LIMITED	6/12	-	-	-	Eliminé pour non-respect du critère éliminatoire : « Non-respect de 10 critères essentiels sur 12 »

Le Directeur Général de l'entreprise adjudicataire est par conséquent invité à se présenter à la Direction Générale de l'ASRAN, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription du projet de lettre-commande.

Passé ce délai, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Yaoundé, le 03 SEPT 2025

AMPLIATIONS :

- MINMAP
- ARMP
- PRESIDENT CIPM/ASRAN
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO / ARCHIVE



LE DIRECTEUR GENERAL
Dr. Simo Augustin